



HERBLAY
sur-Seine

LE LIVRET DU

CITIZEN

BIENVENUE DANS L'ÂGE DE LA MAJORITÉ À VOUS D'EXERCER VOTRE CITOYENNETÉ !



18 ans !

L'âge tant attendu depuis de longs mois par certains. La majorité, symbole d'une liberté rêvée, implique aussi de nouvelles responsabilités. Grâce au Livret du Citoyen, vous prendrez connaissance des principaux droits et devoirs qui vous sont confiés.

Si le droit de vote est un acte citoyen essentiel et synonyme de démocratie, c'est aussi un devoir : envers nos aînés qui l'ont fièrement défendu, ainsi qu'envers nos enfants qui hériteront de nos choix.

Grâce à votre carte d'électeur en main, vous avez la responsabilité de choisir votre avenir et de vous investir pleinement en tant que citoyen français. Je vous invite à apprécier cette nouvelle vie qui s'ouvre à vous, celle d'un citoyen actif.

Philippe Rouleau

Maire d'Herblay-sur-Seine

Vice-président du Département du Val d'Oise

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Philippe Rouleau'.

LES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE :



LA MARIANNE



LA DEVISE

ÉGALITÉ
LIBERTÉ **FRATERNITÉ**



ÊTRE CITOYEN, QU'EST-CE QUE CELA VEUT DIRE ?

Tout au long de votre scolarité, vous avez été préparé(e) à jouer votre rôle de citoyen. Être citoyen, c'est appartenir à un groupe qui partage une identité, une culture et une histoire commune quel que soit le mode d'acquisition de la nationalité française.

3 VALEURS FONDAMENTALES À RETENIR

LE CIVISME

C'est le respect, l'attachement et le dévouement du citoyen pour son pays.

Cela implique la connaissance de ses droits en tant que citoyen ainsi que de ses devoirs vis-à-vis de la communauté.

LA CIVILITÉ

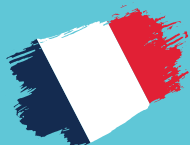
C'est l'ensemble des règles et des comportements de la vie en communauté tels que la politesse, la courtoisie, le savoir-vivre, les marques du respect que l'on a pour son interlocuteur.

LA SOLIDARITÉ

C'est le sentiment de responsabilité et de dépendance réciproque au sein d'un groupe de personnes qui sont moralement obligées les unes par rapport aux autres.

C'est aussi le respect de la différence, quelle qu'elle soit. Les différences ne doivent pas être excluantes, elles nous enrichissent.

LE DRAPEAU
TRICOLORE



LA FÊTE NATIONALE
CÉLÉBRÉE LE 14 JUILLET



L'HYMNE NATIONAL
LA MARSEILLAISE



ÊTRE CITOYEN, DES DROITS ET DES DEVOIRS

LE DROIT DE VOTE

Tout citoyen peut et doit prendre part à la vie démocratique française et européenne. Il exerce son droit de vote lors des élections qui ont lieu au suffrage universel direct.

VOUS ÉLISEZ DÈS 18 ANS



AUX ÉLECTIONS NATIONALES

- Le Président de la République
- Les députés

5 ANS

AUX ÉLECTIONS EUROPÉENNES

- Les députés européens

5 ANS

AUX ÉLECTIONS LOCALES

- Municipales, pour les conseillers municipaux et les conseillers communautaires
- Départementales, pour les conseillers départementaux
- Régionales, pour les conseillers régionaux

6 ANS

COMMENT VOTER ?

Le jour des élections, présentez-vous dans votre bureau de vote (numéro indiqué sur votre carte d'électeur), avec une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) et votre carte d'électeur.

Si vous n'avez pas votre carte d'électeur, vous pouvez vous présenter à votre bureau de vote uniquement avec votre pièce d'identité.

Pour que le vote soit tenu secret, vous devez prendre au minimum deux bulletins (ou aucun), ainsi qu'une enveloppe. Dirigez-vous vers l'isoloir et insérez votre bulletin dans l'enveloppe. En sortant de l'isoloir, présentez-vous devant l'urne afin d'y glisser votre enveloppe. Il vous restera à signer la liste d'émargement.



EN CAS D'ABSENCE,

ANTICIPEZ VOTRE PROCURATION.

Vous pouvez charger un électeur de voter à votre place. **Faire cette démarche au plus tôt vous assure de pouvoir voter par procuration le jour du vote.**

ÉTAPE 1. Déposez votre pré-demande à l'aide du téléservice Maprocuration sur service-public.fr. Vous recevez un mail indiquant la référence de votre demande.

ÉTAPE 2. Rendez-vous en personne dans un commissariat de police ou de gendarmerie (où qu'il soit), sur présentation d'un justificatif d'identité et de la référence de votre demande. Vous recevez ensuite un mail contenant le récépissé de votre demande de procuration.

ÉTAPE 3. Vous recevez un dernier mail indiquant que votre procuration est effective.

L'électeur chargé de voter à votre place n'est pas tenu d'être inscrit sur la liste électorale de la Ville.

ATTENTION : L'électeur qui vote à votre place ne peut avoir qu'une seule procuration faite en France et il doit se rendre dans le bureau de vote où vous êtes inscrit(e), sur présentation de sa pièce d'identité.

L'ÂGE DE LA MAJORITÉ, FIXÉ À 18 ANS EN FRANCE, MARQUE UN JALON IMPORTANT DANS LA VIE D'UNE PERSONNE.

DÉSORMAIS, VOUS ÊTES LÉGALEMENT RECONNU(E) COMME UN ADULTE ET VOUS AVEZ ACQUIS CERTAINS DROITS ET RESPONSABILITÉS FONDAMENTAUX, À BIEN CONNAÎTRE POUR LES RESPECTER.

AUTRES DROITS CIVILS ET LIBERTÉS ESSENTIELLES

Ces droits désignent les libertés individuelles accordées à tous les citoyens par la loi :

- L'éligibilité, c'est-à-dire le droit de se porter candidat à une élection
- Le droit d'exercer une fonction juridictionnelle (juge...), représenter ou assister une partie devant la justice, témoigner en justice
- Le droit à un procès équitable dans les affaires civiles ou pénales
- La liberté de pensée, de conscience et de religion
- Le droit de posséder des biens et d'en jouir pacifiquement
- Le droit de contracter légalement, y compris de signer des baux ou des prêts

LA MAJORITÉ CIVILE

C'est l'âge où vous êtes juridiquement considéré(e) comme pleinement capable et responsable par la communauté nationale. Vous êtes libre de conclure des contrats et de gérer vous-même vos ressources.

Désormais, vous êtes seul responsable vis-à-vis de vos professeurs et de vos employeurs mais aussi le (la) seul(e) à décider et assumer votre orientation scolaire, professionnelle...

LA MAJORITÉ MATRIMONIALE

Vous avez le droit de vous marier sans autorisation de vos parents ou tuteurs.

L'OBLIGATION DE RESPECTER LA LOI

Chaque citoyen doit respecter les lois pour deux raisons essentielles :

- Parce qu'ils en sont indirectement les auteurs.

L'article 3 de la Constitution du 4 octobre 1958 précise que la souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants (les parlementaires) et par la voie du référendum.

- Parce qu'il s'agit de permettre une vie en société organisée et d'éviter le développement de la loi « du plus fort ».

L'obligation pour tous les citoyens de respecter les lois est la meilleure assurance que la liberté, les droits et la sécurité de chacun d'eux soient garantis de manière effective.

L'OBLIGATION DE RESPECTER LES DROITS DES AUTRES

Les devoirs des citoyens les uns envers les autres ne se limitent pas à des obligations juridiques. Ils reposent également sur une dimension morale : il s'agit de faire preuve de civisme et de civilité pour rendre supportable la vie en société.

La politesse, le respect, la capacité à venir en aide à une personne en difficulté sont des éléments capitaux pour une citoyenneté vécue au quotidien.


L'OBLIGATION DE PAYER DES IMPÔTS

Le principe de l'impôt est prévu par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 : « Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune et indispensable : elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés. » (art. 13).

La participation à l'effort commun est indispensable pour financer et faire vivre nos services publics : police, justice, éducation, hôpitaux, ramassage des ordures... Une société sans impôt impliquerait d'accepter une société dans laquelle tout service serait privé, éventuellement fort coûteux et inégalitaire en fonction des revenus ou de la localisation géographique de chacun.

LA MAJORITÉ PÉNALE

À 18 ans, vous êtes soumis aux mêmes peines que les autres adultes. Vous ne relevez plus du juge pour enfants et de la cour d'assises des mineurs mais de toutes les juridictions (tribunal correctionnel, cour d'assises...).



ÊTRE UN CITOYEN ACTIF PERMET DE FAIRE VALOIR ET
ENTENDRE SES IDÉES, TENTER DE FAIRE ÉVOLUER
LA SOCIÉTÉ DANS LAQUELLE NOUS VIVONS ET DE
VENIR EN AIDE AUX AUTRES.

S'ENGAGER POUR LES AUTRES

Être citoyen va au-delà de la simple jouissance de ses droits. Cela implique également de reconnaître ses responsabilités envers les autres membres de la société et de s'engager activement en faveur du bien commun.

LA VIE ASSOCIATIVE

S'impliquer dans la vie associative est une façon enrichissante et gratifiante de contribuer à la société tout en développant vos compétences, votre réseau et votre bien-être personnel.

Il existe plus de 200 associations très actives à Herblay-sur-Seine. Elles sont répertoriées dans le Guide des associations, disponible sur herblaysurseine.fr. Elles servent des causes très diverses : les loisirs, le sport, la culture, la famille, la solidarité, les sciences, la santé, la défense des consommateurs, les droits, etc.

SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

Le SNU vous offre l'opportunité de renforcer votre sens de l'action à travers la réalisation d'initiatives individuelles et collectives très concrètes, à la croisée de vos préoccupations et enjeux auxquels le pays est confronté.

C'est la chance de vivre une expérience unique et gratuite durant laquelle vous apprendrez à intervenir face à un accident, à contribuer à rechercher une personne disparue, apporter les premiers gestes qui sauvent à une personne victime, et faire face aux effets du changement climatique.

Vous y découvrirez le rôle de nos forces armées, de nos forces de sécurité intérieure et de sécurité civile dans la défense de notre pays et la protection de sa population.

SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE

Vous connaissez le 18 (ou le 112), le numéro d'appel d'urgence des pompiers. Mais savez-vous qui vient vous secourir ? Dans la grande majorité des cas, ce sont des sapeurs-pompiers volontaires (SPV). Il s'agit de citoyens qui exercent cette activité en parallèle de leur métier, ou de leurs études, en tant que volontaires.

Le sapeur-pompier volontaire exerce plusieurs activités pour lesquelles il doit suivre des formations spécifiques : secours à personnes, secours routier ou encore action contre l'incendie. Il perçoit une indemnisation pour les gardes effectuées.

S'INVESTIR POUR SA VILLE

En participant à des initiatives locales, on développe un sentiment d'appartenance et de fierté envers sa ville. Cela peut contribuer à renforcer les liens sociaux et à créer un sentiment de solidarité entre les habitants.

REJOINDRE LES CONSEILS DE QUARTIER

En faisant acte de candidature pour les Conseils de quartier, les Herblaysiens contribuent à créer un environnement plus agréable pour tous les habitants.

Cela peut inclure l'embellissement des espaces publics, l'amélioration des infrastructures, et le développement d'animations de quartier, en lien avec la municipalité.

Les Conseils de quartier sont des lieux d'information sur les projets portés par la Ville, de réflexion et de dialogue avec les élus municipaux.

SUIVRE LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Assister aux séances du conseil municipal de la Ville est un moyen important pour participer à la vie démocratique locale, rester informés des enjeux locaux, ainsi que des actions et des décisions prises par la Municipalité.

Le Conseil Municipal se tient en salle Simone Veil et le public est autorisé à y assister en tant qu'auditeurs. Les séances sont également retransmises en direct sur la page Facebook de la Ville.



SUIVRE L'ACTUALITÉ DE LA VILLE

POUR S'INFORMER :

- Des services municipaux disponibles, des changements dans les horaires d'ouverture...
- Des événements locaux tels que les festivals, les événements culturels, les activités sportives, les concerts...
- Des enjeux locaux tels que les projets de développement, les décisions politiques, les préoccupations environnementales, les initiatives sociales...
Pour comprendre les défis auxquels la Ville est confrontée et les projets mis en œuvre pour y répondre.



SUIVEZ-NOUS !

- Herblay Magazine, magazine bimestriel distribué dans les boîtes aux lettres
- L'application mobile Vivre à Herblay
- Le site Internet herblaysurseine.fr
- Les réseaux sociaux  
- La chaîne Youtube Herblay TV

LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA RÉPUBLIQUE

La République Française est fondée sur de grands textes qui expriment les valeurs de la France. En voici quelques extraits :

DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN DE 1789

Art1. Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits.

Art2. Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

LE PRÉAMBULE DE LA CONSTITUTION DE 1946

Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi. Nul ne peut être lésé, dans son travail ou son emploi, en raison de ses origines, de ses opinions ou de ses croyances.

LA CONSTITUTION DE 1958

La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances.

La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum.

Les partis et groupements politiques concourent à l'expression du suffrage. Ils se forment et exercent leur activité librement. Ils doivent respecter les principes de la souveraineté nationale et de la démocratie.

LA CHARTE DE L'ENVIRONNEMENT DE 2004

Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.

Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.

LE CODE CIVIL

Art. 1382 : Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer.

Art. 1383 : Chacun est responsable du dommage qu'il a causé non seulement par son fait, mais encore par sa négligence ou par son imprudence.



LA MARSEILLAISE

REFRAIN

**Aux armes, citoyens !
Formez vos bataillons !
Marchons, marchons !
Qu'un sang impur...
Abreuve nos sillons !**

Allons ! Enfants de la Patrie !
Le jour de gloire est arrivé !
Contre nous de la tyrannie,
L'étendard sanglant est levé ! (Bis)
Entendez-vous dans les campagnes
Mugir ces féroces soldats ?
Ils viennent jusque dans vos bras
Égorger vos fils, vos compagnes

REFRAIN

Que veut cette horde d'esclaves,
De traîtres, de rois conjurés ?
Pour qui ces ignobles entraves,
Ces fers dès longtemps préparés ? (Bis)
Français ! Pour nous, ah ! Quel outrage !
Quels transports il doit exciter ;
C'est nous qu'on ose méditer
De rendre à l'antique esclavage !

REFRAIN

Quoi ! Des cohortes étrangères
Feraient la loi dans nos foyers !
Quoi ! Des phalanges mercenaires
Terrasseraient nos fiers guerriers ! (Bis)
Dieu ! Nos mains seraient enchaînées !
Nos fronts sous le joug se ploieraient !
De vils despotes deviendraient
Les maîtres de nos destinées !

REFRAIN

Tremblez, tyrans et vous, perfides,
L'opprobre de tous les partis !
Tremblez ! Vos projets parricides
Vont enfin recevoir leur prix. (Bis)
Tout est soldat pour vous combattre.
S'ils tombent, nos jeunes héros,
La terre en produit de nouveaux
Contre vous tout prêts à se battre.

REFRAIN

Français, en guerriers magnanimes
Portons ou retenons nos coups !
Épargnons ces tristes victimes,
A regret, s'armant contre nous ! (Bis)
Mais ce despote sanguinaire !
Mais ces complices de Bouillé !
Tous ces tigres qui, sans pitié,
Déchirent le sein de leur mère !

REFRAIN

Amour sacré de la Patrie
Conduis, soutiens nos bras vengeurs !
Liberté ! Liberté chérie,
Combats avec tes défenseurs ! (Bis)
Sous nos drapeaux que la Victoire
Accoure à tes mâles accents !
Que tes ennemis expirants
Voient ton triomphe et notre gloire !

REFRAIN

